



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Secours

Question écrite n° 41594

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le récent sauvetage, au gouffre Berger, d'un groupe de speleologues étrangers. S'il est absolument normal que tous les efforts soient faits pour, en toute circonstance, sauver la vie de toute personne ne danger, il apparaît cependant que les conditions de ces sauvetages sont particulièrement préoccupantes, puisque celui-ci aurait entraîné une dépense estimée à 1 million de francs (il y a eu, par exemple, des dizaines d'heures d'hélicoptère estimées à 10 000 francs l'heure), dont une partie serait à la charge de la collectivité locale. Il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun d'entreprendre une réflexion sur les conditions, notamment financières, de ces sauvetages qui ne sauraient être laissés à la seule charge de la collectivité nationale ou locale, alors qu'il serait bien évident normal que ceux qui pratiquent des sports dits à risques, comme le canyoning, le parapente, l'alpinisme, la speleologie, prennent préalablement toutes dispositions, notamment en matière d'assurance.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41594

Rubrique : Sécurité civile

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4048